



NOTE D'INFORMATION

Mai 2022

DOSEPP

Division
de l'organisation scolaire
de l'enseignement privé
et de la prospective
Service Statistique Académique

Auteur : Emmanuel Contesse
dosepp4.ssa@ac-dijon.fr

L'insertion des lycéens professionnels de l'académie de Dijon, 6 et 12 mois après leur sortie de formation

Cette étude présente les résultats de l'insertion des lycéens professionnels de l'académie de Dijon via le dispositif INSERJEUNES (cf encadré en fin de publication). Pour des raisons de volumétrie, elle regroupe deux générations d'élèves : ceux sortant d'études en juillet 2019 et en juillet 2020. Leur insertion est mesurée 6 mois après leur sortie (en janvier 2020 pour les sortants de juillet 2019 et en janvier 2021 pour les sortants de juillet 2020) et un après (en juillet 2020 et 2021). Les élèves qui ont continué leurs études ne sont pas pris en compte.

À noter que les sortants de juillet 2019 et juillet 2020 sont deux promotions qui ont pu être impactées par les différents confinements dû à la pandémie notamment dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, la coiffure, etc. et qui ont connu plusieurs périodes de fermetures.

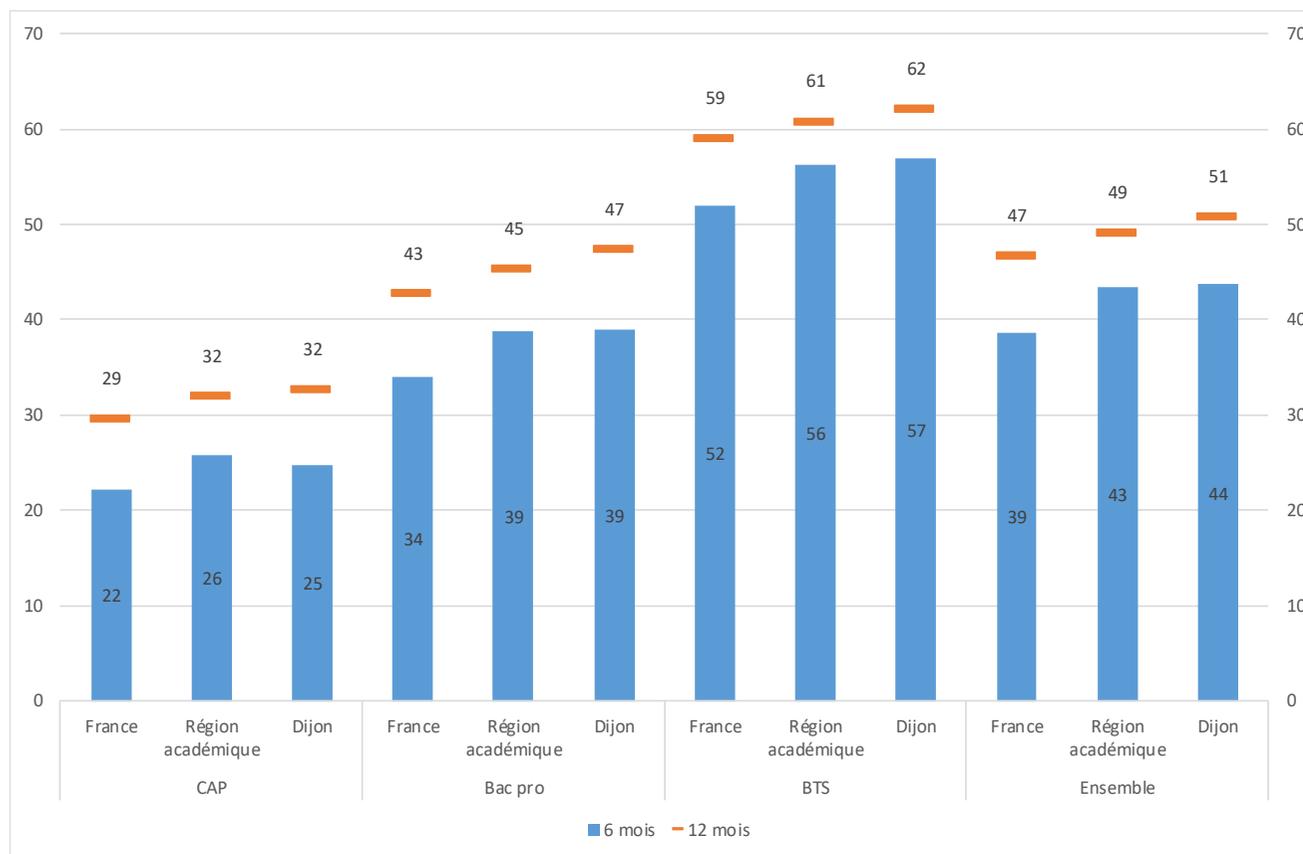
• Une bonne insertion des lycéens professionnels dans l'académie de Dijon

Dans l'académie de Dijon, 44 % des lycéens sortants de formation professionnelle de 2019 et 2020 sont en emploi 6 mois après. Un an après leur sortie, ils sont 51 % à être en emploi.

Ces proportions sont plus élevées qu'en région académique et qu'en France. Cette avantage est notamment dû aux sortants de BTS de l'académie de Dijon qui ont une meilleure insertion à 6 mois. En effet, au niveau du bac pro et du CAP, les taux d'emploi sont semblables en région académique et en académie mais ils sont tous deux plus élevés que ceux de la France. La croissance d'insertion à 12 mois, par rapport à 6 mois, est plus élevée

sur le CAP et le bac pro (+7 points environ) qu'en BTS (+5 points). Si l'on compare avec le cumul des sortants de 2018 et 2019, les taux d'insertion à 6 mois des sortants de 2019 et 2020 sont 2 à 3 points en dessous et ce pour tous les types de diplôme. En revanche, à 12 mois, les taux d'insertion sont les mêmes pour le cumul des sortants de 2018 et 2019 et le cumul des sortants de 2019 et 2020. Ce qui veut dire que l'insertion des sortants de 2018 à 6 mois est meilleure que celle des sortants de 2020 alors que celle à 12 mois est identique. L'impact de la situation sanitaire semble ne plus être visible 12 mois après la sortie.

Taux d'emploi 6 et 12 mois après la sortie de formation en 2019 et 2020 selon le niveau



Taux d'emploi : ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié à 6 et 12 mois et l'effectif de sortants.

Lecture : En France, 22 % des lycéens sortants en 2019 et 2020 d'une dernière année de CAP sont en emploi 6 mois après leur sortie du système scolaire. Six mois plus tard, ils sont 29 % à être en emploi.

Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte). Inscrits en dernière année de formation professionnelle en lycée public et privé sous contrat en 2018/2019 et 2019/2020

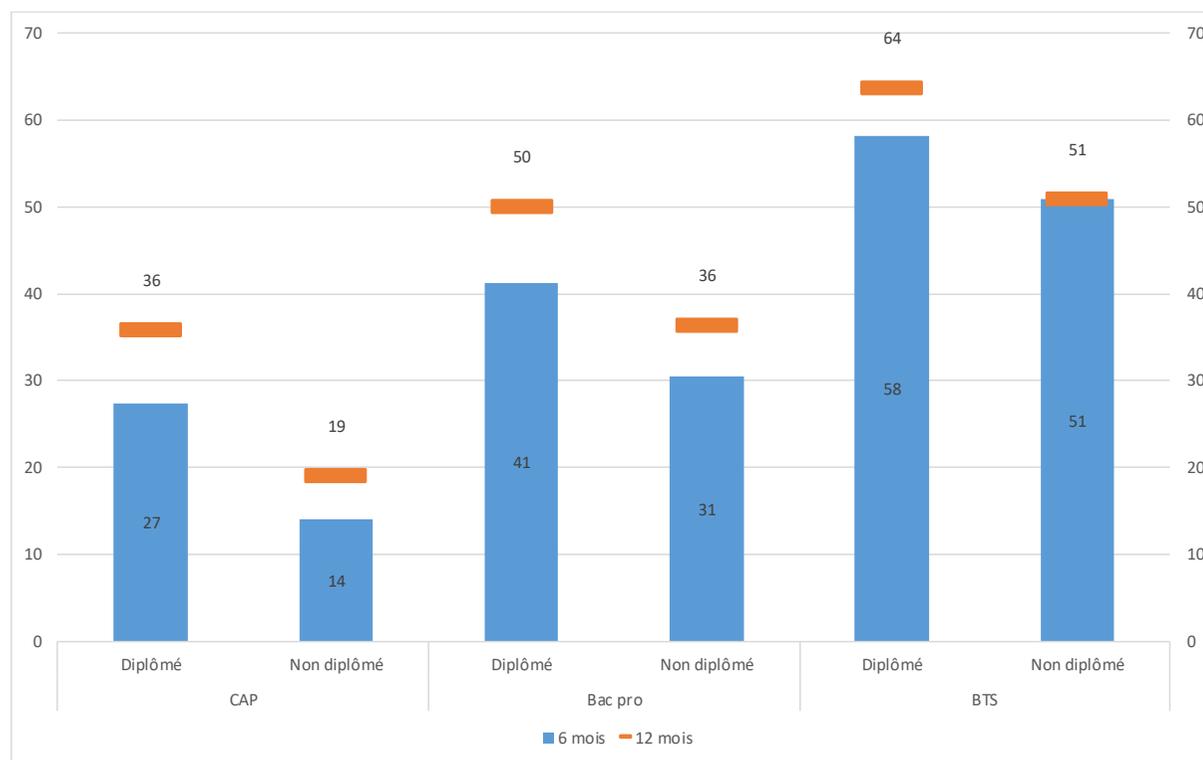
- L'obtention du diplôme favorise grandement l'insertion



NOTE D'INFORMATION

L'obtention du diplôme apparaît comme un facteur important de l'insertion. En effet, l'écart est de +13 points pour les sortants diplômés (tous diplômes confondus) à 12 mois pour l'académie de Dijon. L'impact de l'obtention du diplôme sur l'insertion est moins prégnant en BTS qu'en CAP. En effet, à 6 mois, dans l'académie de Dijon, l'écart d'insertion entre diplômés et non diplômés est de 13 points en CAP, 10 en bac pro et 7 en BTS. En outre, la croissance du taux d'emploi entre 6 et 12 mois est plus faible pour les non-diplômés que pour les diplômés, et ce pour tous les niveaux de diplômes

Taux d'emploi 6 et 12 mois après la sortie de formation en 2019 et 2020 selon l'obtention du diplôme et le niveau dans l'académie



Taux d'emploi : ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié à 6 et 12 mois et l'effectif de sortants.

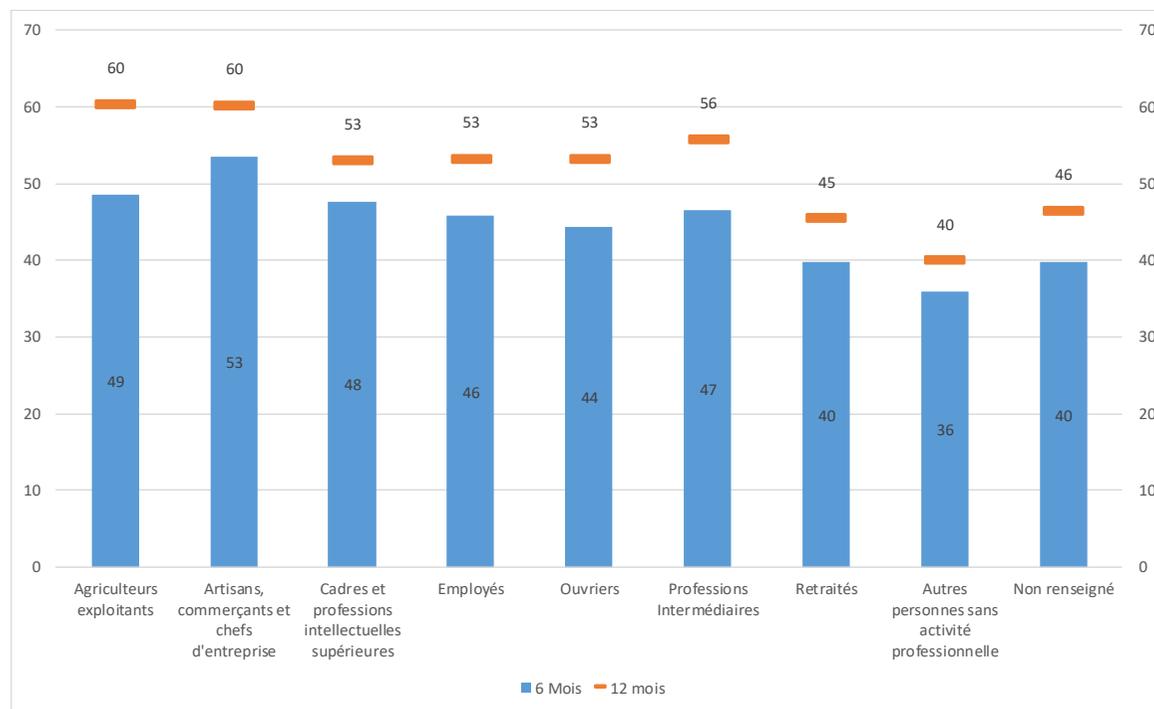
Lecture : Dans l'académie de Dijon, le taux d'emploi à 6 mois des lycéens sortis en 2019 et 2020 d'un CAP en ayant obtenu leur diplôme s'élève à 27 % (14 % pour ceux n'ayant pas obtenu leur diplôme). Six mois plus tard, le taux d'emploi est de 36 % pour ceux ayant obtenu le diplôme (19% pour ceux qui n'ont pas obtenu le diplôme).

Champ : Inscrits en dernière année de formation professionnelle en lycée public et privé sous contrat en 2018/2019 et 2019/2020

- Une meilleure insertion pour les élèves dont le représentant légal est en emploi

Le taux d'insertion et son évolution sont variables selon la CSP du représentant légal. En effet, le taux d'insertion des sortants dont le représentant est éloigné de l'emploi est plus faible (aux alentours de 40 % à 6 mois) et son évolution à 12 mois est d'environ +5 points. Pour les sortants dont le représentant légal est en emploi, les taux d'insertion à 6 mois sont compris entre 44 et 53 % et sa croissance à 12 mois est de l'ordre de 7 ou 8 points.

Taux d'emploi 6 et 12 mois après la sortie de formation en 2019 et 2020 selon la PCS du représentant légal dans l'académie de Dijon



Taux d'emploi : ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié à 6 et 12 mois et l'effectif de sortants.

Lecture : Dans l'académie de Dijon, le taux d'emploi à 6 mois des lycéens sortis en 2019 et 2020 ayant un responsable légal agriculteur exploitant s'élève à 49 %. Six mois plus tard, ce taux d'emploi est de 60 %.

Champ : Inscrits en dernière année de formation professionnelle en lycée public et privé sous contrat en 2018/2019 et 2019/2020

- **Des contrats à durée déterminée qui diminuent avec le temps**

Six mois après la sortie de formation environ un tiers des sortants en emploi sont en CDI et un tiers en CDD. Le niveau de diplôme influe peu sur le type de contrat car ces proportions sont assez semblables en CAP, Bac pro et BTS. Toutefois, l'intérim est légèrement moins présent pour ce dernier. En outre, dans l'académie de Dijon (et la région académique), la part de CDI est plus faible que pour la France entière, ceci au détriment de l'intérim (CAP et bac pro) et des CDD (BTS).

Répartition des types de contrats des sortants de 2019 et 2020 en emploi 6 mois après leur sortie de formation

		Type de contrat				
		CDI	Intérim	CDD	Contrat pro	Autres
CAP	France	35	17	39	6	3
	Region académique	31	22	35	8	3
	Dijon	30	23	35	9	4
Bac pro	France	36	19	35	8	2
	Region académique	32	26	34	7	1
	Dijon	33	22	35	9	1
BTS	France	40	16	33	10	2
	Region académique	36	19	33	11	1
	Dijon	35	17	35	12	1
Ensemble	France	38	18	34	9	2
	Region académique	34	22	34	9	2
	Dijon	34	20	35	10	2

Lecture : En France, 6 mois après leur sortie, 35 % des lycéens en emploi sont en CDI, 17 % en intérim.

Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte). Inscrits en dernière année de formation professionnelle en lycée public et privé sous contrat en 2018/2019 et 2019/2020

Un an après la sortie d'études, l'intérim est en baisse au profit des CDI (et des CDD pour les CAP) sur tous les niveaux de diplôme par rapport à 6 mois après la sortie. Cet effet est assez fort dans l'académie et permet de rattraper la part de CDI France entière.

Répartition des types de contrats des sortants de 2019 et 2020 en emploi 6 et 12 mois après leur sortie de formation pour l'académie de Dijon

	Type de contrat									
	CDI		Intérim		CDD		Contrat pro		Autres	
	6 mois	12 mois	6 mois	12 mois	6 mois	12 mois	6 mois	12 mois	6 mois	12 mois
CAP	30	36	23	20	35	33	9	7	4	4
Bac pro	33	36	22	18	35	37	9	6	1	2
BTS	35	40	17	15	35	33	12	10	1	2
Ensemble	34	38	20	17	35	35	10	8	2	3

Lecture : Dans l'académie de Dijon, 6 mois après leur sortie, 34 % des lycéens en emploi sont en CDI, 20 % en intérim ; 6 mois après ils sont 38 % en CDI et 17% en intérim.

Champ : Inscrits en dernière année de formation professionnelle en lycée public et privé sous contrat en 2018/2019 et 2019/2020

• Des domaines qui insèrent mieux que d'autres

L'insertion est aussi très variable en fonction du domaine de spécialité du diplôme. Pour les CAP et les bac pro, les domaines du transport, de la construction, de l'alimentation et de la coiffure sont ceux qui ont les taux d'emploi les plus élevés. Pour les BTS, il s'agit de la coiffure, de la mécanique, de la construction, du commerce et de la comptabilité

Taux d'emploi des sortants 6 mois après leur sortie de formation en 2019 et 2020 selon le domaine de spécialité du diplôme

	CAP			Bac pro			BTS		
	France	Région académique	Dijon	France	Région académique	Dijon	France	Région académique	Dijon
Agriculture	19	20	20	33	.	.	47	.	.
Alimentation et agroalimentaire transformatio	21	28	26	41	44	49	48	42	.
Energie, chimie, métallurgie	28	21	.	39	35	35	52	56	56
Matériaux souples	18	14	.	26	39	33	44	44	50
Mécanique et structures métalliques	24	32	28	40	44	43	56	60	69
Génie civil, construction, bois	26	37	32	37	55	54	59	72	68
Electricité, électronique	20	23	22	32	33	34	50	60	60
Technologies industrielles	21	8	.	29	30	30	49	55	54
Transport, manutention, magasinage	40	41	46	47	59	60	56	60	60
Commerce, Vente	15	14	12	34	40	40	55	62	64
Finances, comptabilité	.	.	.	28	31	33	55	62	62
Secrétariat, communication et information	16	.	.	21	.	.	46	48	50
Services aux personnes (santé, social)	25	14	14	28	29	30	48	48	41
Coiffure esthétique	33	50	35	48	53	43	63	94	94
Hôtellerie, restauration, tourisme	17	20	23	41	39	39	48	49	48
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	21	24	25	36	39	37	54	41	43

Taux d'emploi : ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié à 6 et 12 mois et l'effectif de sortants.

Lecture : En France, 19 % des lycéens sortant d'un CAP agricole sont en emploi 6 mois après leur sortie du lycée.

Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte). Inscrits en dernière année de formation professionnelle en lycée public et privé sous contrat en 2018/2019 et 2019/2020

Taux d'emploi 6 et 12 mois après la sortie de formation en 2019 et 2020 selon le domaine de spécialité du diplôme dans l'académie de Dijon

	CAP		Bac pro		BTS	
	6 mois	12 mois	6 mois	12 mois	6 mois	12 mois
Agriculture	20	33
Alimentation et agroalimentaire transformation	26	30	49	58	.	.
Energie, chimie, métallurgie	.	.	35	49	56	57
Matériaux souples	.	5	33	42	50	58
Mécanique et structures métalliques	28	37	43	53	69	65
Génie civil, construction, bois	32	39	54	60	68	72
Electricité, électronique	22	27	34	38	60	72
Technologies industrielles	.	.	30	26	54	57
Transport, manutention, magasinage	46	64	60	67	60	62
Commerce, Vente	12	17	40	49	64	68
Finances, comptabilité	.	.	33	38	62	67
Secrétariat, communication et information	50	56
Services aux personnes (santé, social)	14	24	30	39	41	49
Coiffure esthétique	35	60	43	57	94	94
Hôtellerie, restauration, tourisme	23	27	39	50	48	60
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	25	46	37	48	43	52

Taux d'emploi : ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié à 6 et 12 mois et l'effectif de sortants.
Lecture : Dans l'agriculture, 20 % des lycéens sortant d'un CAP agricole sont en emploi 6 mois après leur sortie du lycée, 6 mois après ils sont 33% à être en emploi.

Champ : Inscrits en dernière année de formation professionnelle en lycée public et privé sous contrat en 2018/2019 et 2019/2020

Mesure de l'insertion des jeunes : le système d'information Depp/Dares InserJeunes

Inserjeunes est un système d'information récent obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » afin de calculer chaque année au niveau établissement les indicateurs suivants :

- ✓ taux d'emploi des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement ;
- ✓ taux de poursuite d'études ;
- ✓ taux d'interruption en cours de formation.

Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois).

Ce système d'information a reçu pour sa construction un financement du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP). Il permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

Les premiers résultats, concernant les jeunes sortant du système scolaire en 2019, ont été diffusés début 2021.